

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 04-28/2023**

Objet : Admission en non-valeur de créances éteintes - Budget communal – M14.

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-six juin à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, Maire.

Présents : Mrs, Mmes LARUE Fabrice – ANGE Josianne – GIROT Dominique – JUVENON Marie-Hélène – COMBRISSEON Jean-Luc – VEY-FARCE Cathy – WOZNIAK Jean-Marie – BANC Jean-Pierre – ROUX Nicolas – GRANGER Anne-Marie – BOISSIEUX Thierry – AUROUX François – SALATA Philippe.

Excusés : GARO Carine – ROBIN Christelle – LABLANQUI Jean-Marie – MANGIONE Sylvie.

Absents : BABILLON Agnès – VANDECASTEELE Corinne.

Procuration : GARO Carine à GRANGER Anne-Marie – ROBIN Christelle à WOZNIAK Jean-Marie – LABLANQUI Jean-Marie à GIROT Dominique – MANGIONE Sylvie à VEY-FARCE Cathy.

Jean-Marie WOZNIAK a été élu secrétaire de séance.

- ♦ Vu le code général des collectivités territoriales,
- ♦ Vu l'état des présentations des admissions en non-valeurs pour le budget communal M14 ci-annexé,

Considérant la proposition de la Direction Générale des Finances Publiques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur de l'ensemble des titres de recettes présentés par la Direction Générale des Finances Publiques pour le budget principal de la commune.

DIT que le montant total de ces titres s'élève à 270.94 euros.

DIT que les crédits seront inscrits en dépenses à l'article 6541 du budget communal,

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les opérations nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Clérieux, le 28 juin 2023.

**Le Maire
Fabrice LARUE**



**Le secrétaire de séance
Jean-Marie WOZNIAK**

